



PHOTOS



Nom d'équipe : Gros Bats			
<p>Pour le 1^{er} mai : minimum 10 noms et 10 photos. Pour le 15 juin : documents finaux. Après cette date, amende 100 \$ et suspension du gérant (1 match). Les documents doivent être identiques. Exemple : Sur le contrat le # 1 est Monsieur X vous aurez donc à la photo # 1 Monsieur X. Entre le 1^{er} mai et le 15 juin il n'est pas nécessaire d'envoyer des mises à jour. Tout joueur qui aura joué 1 match devra être sur le contrat. Il ne pourra pas être retiré même si le joueur décide de ne plus jouer. Vous devez envoyer le document par courriel : liguevoyageurs@outlook.com</p>			
1 Antoine Labbé	2 Éric Choquette	3 Jean-Sébastien Poulin	4 Marc-André Poulin
5 Louis-Philip Vermeesch	6 Bruno Paquette	7 Jean Bilodeau	8 Martin Dionne
9 Philippe Morissette	10 Francis Grégoire	11 Francis Séguin	12 David Lengacher
13 Frantz Duverseau	14 Maxime Croisette	15 Nicolas Dubuisson	16
17	18	19	20